



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - Optique - Lunetterie de détail



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 7 novembre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1431 - Optique - Lunetterie de détail**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL	3
Conventions collectives.....	3
Éléments gérés par la CCN Lunetterie de détail.....	4
Données conventionnelles	5
Spécificités liées aux contrats aidés.....	6
- Contrat de professionnalisation	6
- Contrat d'apprentissage	8

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

MISE EN PLACE DE LA CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Conventions collectives

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - niveau **Etablissement**.

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1431** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement. Ce paramétrage reste modifiable dans le **Contrat du salarié**.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1431** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

■ Éléments gérés par la CCN Lunetterie de détail

Conditions	
Salaires de base	
Ancienne classification (selon coefficients numériques) <i>Date limite de Transition : juin 2024</i>	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • La Catégorie professionnelle
Nouvelle classification	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • Le Service filière • La Catégorie professionnelle
Contrats aidés	Pour les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation , renseigner en plus des informations nécessaires à la nouvelle classification : • Les informations contrat additionnelles • Les Données conventionnelles demandées dans le paragraphe Spécificités liées aux Contrats aidés
Primes	
Prime d'ancienneté non cadre	Paramétrée selon l' ancienneté dans le groupe . Les heures supplémentaires et complémentaires sont incluses avec leurs majorations afférentes.
Indemnités jours fériés travaillés	
Jours fériés travaillés (hors 1 ^{er} mai)	Renseigner la variable à saisir correspondante. En cas de repos compensateur, le paramétrage se fait au niveau du dossier.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Données conventionnelles

L'avenant n°8 du **7 avril 2022**, étendu par arrêté du **30/05/2023, JO du 10/06/2023**, indique que les entreprises disposent d'**une année** pour mettre en œuvre la nouvelle classification à compter de la date où l'arrêté d'extension de l'avenant a été publié dans le **Journal Officiel**. Ainsi, la transition était à faire jusqu'à **juin 2024**. De ce fait, les salaires selon l'ancienne classification ne sont plus mis à jour. Seuls les salaires mis en place selon la nouvelle classification sont régulièrement actualisés.

Le tableau ci-dessous présente les critères retenus pour le calcul du salaire de base conventionnel :

Service Filière collaborateurs de la branche Optique lunetterie		
Catégorie professionnelle	Qualification	
Cadre dirigeant	• 3.6	
Cadre	• 3.1 • 3.2 • 3.3	• 3.4 • 3.5
Agent de maîtrise	• 2.1 • 2.2	• 2.3 • 2.4
Ouvrier Employé	• 1.1 • 1.2 • 1.3	• 1.4 • 1.5 • 1.6

Service Filière professionnels de santé	
Catégorie professionnelle	Qualification
Cadre dirigeant	K
Cadre	F - G - H - I - J
Agent de maîtrise	B - C - D - E
Ouvrier Employé	A

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à remplir dans le **Contrat du salarié**.

Contrat de professionnalisation

Dans les **Données conventionnelles**, la **Qualification** et le **Service filière** doivent être renseignés afin de déterminer le salaire minimum conventionnel applicable au contrat de professionnalisation.

Données conventionnelles

Qualification : Echelon 1.4

Catégorie : Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Service filière	Filière collaborateurs de la branche optique-lunetterie

Les champs suivants sont également à compléter au niveau du **Contrat du salarié** :

Contrat

N° de contrat* : 00001 ☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 61 - Contrat de Professionnalisation

Nature du contrat : 01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé Motif de recours :

Niveau de formation de l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 05 - Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), etc.

Date de début de la formation : 01/09/2024 Date de fin de la formation : 31/08/2026

Pour les contrats de professionnalisation, le **Dispositif de politique publique** à renseigner est **61 - Contrat de professionnalisation**.

Ces données sont ensuite reprises dans le bulletin de paie.

BULLETIN DE PAIE

01/01/2025 au 31/01/2025

OPTIQUE 1431 (OPTIK)
5 Place des HALLES

37500 CHINON
Siret / Ape : 07955544700022 4778A

Convention collective
1431 - Convention collective nationale de l'optique-lunetterie de détail

Date d'entrée 01/09/2024 sortie ancienneté 01/09/2024
Emploi CPRO Opticien lunetier
Qualification-coefficient Echelon 1.4
OPTIK / TESTCPROOPT02 101031323413113

CPRO BAC ET PLUS ENTRE SEIZE ET VINGT SIX
test
13090 aix en provence

Cotisations et contributions sociales	Base	Part salarié		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Salaires de base en % du SMC	151,67	9,7400	1 477,27		
H.S. structurelles à 25%	17,33	12,1750	210,99		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			1 688,26		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Les **Données conventionnelles** sont à renseigner en fonction du cas du salarié :

Age du salarié	Catégorie professionnelle	Spécificité de l'emploi	Autre diplôme en cours	Niveau éducation Nationale	Rémunération conventionnelle minimale
16 - 21	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise - Cadre	Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maîtrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	77 % SMIC
				Niveau 4 : Bac - Bac Pro Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maîtrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	67 % SMIC
				Niveau 3 : CAP - BEP Sans Niveau Education National	57 % SMIC
21 - 26	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise - Cadre	Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maîtrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	92 % SMIC
				Niveau 4 : Bac - Bac Pro Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maîtrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	82 % SMIC
				Niveau 3 : CAP - BEP Sans Niveau Education National	72 % SMIC
26 et plus	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise - Cadre	Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maîtrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	112 % SMIC ou 97 % SMC si plus avantageux
					102 % SMIC ou 87 % SMC si plus avantageux

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

☐ Contrat d'apprentissage

Pour les contrats d'apprentissage, le **Dispositif de politique publique** à renseigner est **64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés** ou **65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés** selon les dossiers.

Contrat

N° de contrat* : 00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique :

65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)

Nature du contrat :

01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé

Motif de recours :

Niveau de diplôme préparé par l'individu :

05 - Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), etc.

Date de début de la formation :

01/09/2024

Date de fin de la formation :

31/08/2026

Les champs suivants sont également à compléter au niveau des **Données conventionnelles** :

Données conventionnelles

Qualification : Echelon 1.1

Catégorie : Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Service filière	Filière collaborateurs de la branche optique-lunetterie
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Employé
Autre diplôme en cours	Aucune valeur saisie

La **Qualification** et le **Service filière** doivent être renseignés afin de déterminer le salaire minimum conventionnel applicable au contrat d'apprentissage.

Ces informations sont ensuite reprises dans le bulletin de paie.

BULLETIN DE PAIE

01/01/2025 au 31/01/2025

OPTIQUE 1431 (OPTIK)

5 Place des HALLES

37500 CHINON

Siret / Ape : 07955544700022 4778A

Convention collective

1431 - Convention collective nationale de l'optique-lunetterie de détail

Date d'entrée 01/09/2024 sortie

ancienneté 01/09/2024

Emploi Apprenti collaborateur opticien

Qualification-coefficient Echelon 1.1

OPTIK / TESTAPPROPT02 103121313643180

APPRENTI COLLAB OPTIK

test

13001 marseille

Cotisations et contributions sociales	Base	Part salarié		Part employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	6,6400	1 007,09		
H.S. structurelles à 25%	17,33	8,3000	143,84		
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND			1 150,93		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Les **Données conventionnelles** sont à indiquer en fonction du cas du salarié :

Age du salarié	Durée de la formation	Catégorie professionnelle	Spécificité de l'emploi	Autre diplôme en cours	Niveau éducation nationale	Rémunération conventionnelle minimale
16 - 18	0 - 12 mois	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maitrise - Cadre	Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	39 % SMIC
	0 - 12 mois					29 % SMIC
	12 - 24 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	51 % SMIC
	12 - 24 mois					41 % SMIC
	24 - 35 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	67 % SMIC
16 - 21	0 - 12 mois	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maitrise - Cadre				45 % SMIC
	0 - 12 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	55 % SMIC
	12 - 24 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	63 % SMIC
	12 - 24 mois					53 % SMIC
	24 - 35 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	79 % SMIC

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1431 - OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

21 - 26	0 - 24 mois	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maitrise - Cadre				55 % SMIC ou 55 % SMC si plus avantageux
	0 - 24 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	65 % SMIC ou 65 % SMC si plus avantageux
	12 - 24 mois					63 % SMIC ou 63 % SMC si plus avantageux
	12 - 24 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	73 % SMIC ou 73 % SMC si plus avantageux
	24 - 35 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	90 % SMIC ou 90 % SMC si plus avantageux
26 et plus	0 - 35 mois	Ouvrier - Employé - Technicien - Agent de Maitrise - Cadre				102 % SMIC ou 102 % SMC si plus avantageux
	0 - 35 mois		Titulaire d'un BTS Opticien lunetier	De la branche	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG Niveau 6 : Licence - Licence pro - Maitrise - Master 1 Niveau 7 : Master 2 - DESS - DEA - Diplôme d'ingénieur	112 % SMIC ou 112 % SMC si plus avantageux